



AGENTS DE SNCF RÉSEAU

DES MESURES SOCIALES POUR LES JOP 2024

L'UNSA N'A PAS BAISSÉ LES BRAS !

La signature de l'accord collectif relatif aux dispositifs d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 par l'UNSA-Ferroviaire va permettre à de nombreux agents de bénéficier de mesures pour répondre à leur engagement pendant cette période.



POUR QUELS AGENTS ?

EIC

- Les CPS.
- Les graisseurs.
- L'encadrement (assistant DPx, DPx, RDUO, DUO).
- Les agents de réserve qui sont habilités sur un poste éligible aux mesures.
- Des postes ajoutés en agrandissant le périmètre de certains parcours stratégiques.

INFRAPÔLE

- Le personnel d'encadrement des UTM concernés.

- Tout renfort ou appui destiné au respect de la qualité de service attendu.
- Des UTM ou partie d'UTM en agrandissant le périmètre de certains parcours stratégiques.

QUE RETENIR ?

La SA Réseau a aussi décidé de mettre en place des gratifications exceptionnelles (GRATEX) pour des agents qui participeront en deuxième ligne à la production, notamment les GU.



AFIN QUE CES MESURES SOIENT APPLIQUÉES AU PLUS GRAND NOMBRE D'AGENTS, L'UNSA EST INTERVENUE AUPRÈS DE LA DIRECTION, DES ZONES DE PRODUCTION ET DES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS POUR NÉGOCIER ET AMÉLIORER LE DISPOSITIF INITIAL.



UNSA-FERROVIAIRE

